



Conseil économique
et social

PROVISOIRE

E/1994/SR.20

6 juin 1996

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond pour 1994

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 20e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 5 juillet 1994, à 10 heures

Président : M. BUTLER (Australie)

SOMMAIRE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DIVERSES QUESTIONS D'ORGANISATION (suite)

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR LA COOPERATION
INTERNATIONALE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (suite)

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

La séance est ouverte à 10 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DIVERSES QUESTIONS D'ORGANISATION (suite)
(E/1994/7, E/1994/8, E/1994/9, E/1994/16, E/1994/100, E/1994/L.12 et L.14)

Le PRESIDENT informe le Conseil que le débat de coordination sera consacré à la coordination des politiques et activités des institutions spécialisées, organes et organismes du système des Nations Unies relatives aux objectifs économiques et sociaux de l'ONU. Les thèmes de la session seront la science et la technologie au service du développement et la coopération internationale dans le cadre du système des Nations Unies contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes. Dans sa décision 1993/205, le Conseil a décidé qu'au cours de son débat consacré aux questions de coordination, seraient adoptées des conclusions contenant des recommandations particulières sur des questions liées à la coordination.

En ce qui concerne le débat général, en application de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Comité économique et le Comité social du Conseil seront incorporés dans la séance plénière. Après les consultations, il a été convenu d'une approche nouvelle à la conduite des travaux dans le cadre du débat général du Conseil qui insistera, dans la mesure du possible, sur des mesures et l'adoption de décisions. En conséquence, il a été proposé de ne pas procéder à une discussion générale et de ne pas tenir de listes d'orateurs pour les différents groupes de points. Au sujet des points qui n'ont pas fait déjà l'objet d'un débat de la part d'un autre organe ou des points nouveaux, il a été entendu que les délégations pourraient en débattre avant que le Conseil ne se prononce.

Mme VOLKOFF (Canada) dit que certaines séances pourraient être consacrées à un examen officieux de la question du VIH/SIDA.

Le PRESIDENT considère que le Conseil souhaite approuver son programme de travail pour la session de fond de 1994 présenté dans le document E/1994/L.12 tel que modifié oralement.

Il en est ainsi décidé.

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91, E/1994/34, parties I, II et III, E/1994/35, E/1994/64 et Add.1 et 2, E/1994/84, E/1994/93)

Le PRESIDENT invite le Conseil à poursuivre son examen au niveau de travail des activités opérationnelles en vue de la coopération internationale au service du développement.

M. BARNETT (Royaume-Uni) dit que sa délégation n'a vu qu'une note de stratégie nationale dont l'établissement est achevé, celle de la Thaïlande. Sa haute qualité montre bien la valeur du processus. Il serait intéressant de savoir approximativement combien de notes de stratégie nationale seront achevées avant l'examen triennal.

M. CLAVIJO (Colombie) dit que le point le plus important dont le Conseil est saisi est la préparation de l'examen triennal des orientations pour les activités opérationnelles, qui doit avoir lieu en 1995. En conséquence, il faudrait que, parmi les nombreux éléments du rapport du Secrétaire général (E/1994/64), le Conseil concentre son attention sur quatre domaines : la rétro-information et l'évaluation, les problèmes pratiques de l'approche-programme, le rôle des institutions dans l'exécution nationale et le rôle de direction joué par les coordonnateurs résidents. Une analyse de la dimension régionale est nécessaire pour avoir une idée précise des problèmes. La résolution du Conseil sur ce point devra tenir compte des moyens pratiques par lesquels le Secrétariat pourra fournir les renseignements qui complètent le rapport du Secrétaire général.

M. COSTA (Brésil) dit que les notes de stratégie nationale sont très utiles à la coordination au niveau des pays. La délégation brésilienne a cependant des questions à poser au sujet de son application. De nombreuses délégations se sont prononcées pour la préparation rapide du plus grand nombre possible de notes mais M. Costa se demande si l'on a pensé à harmoniser ces notes avec les cycles de programmation des divers organismes intéressés.

M. HAEMMERLI (Chef du Groupe des activités opérationnelles pour le développement du Département de la coordination des politiques et du développement durable) dit que le Secrétariat n'a pas déterminé d'objectif

quantitatif, mais a communiqué des informations au sujet de la note de stratégie nationale aux services hors siège, où elles ont été très bien accueillies. Le Secrétariat est parfaitement conscient de la nécessité d'harmoniser les notes avec les cycles de programmation. Le Groupe consultatif mixte des politiques a créé des groupes de travail chargés d'étudier les rapports entre les cycles de programmation et ceux des notes de stratégie nationale.

En ce qui concerne le nombre de notes disponibles avant l'examen triennal, un peu moins de 60 notes ont commencé d'être établies. Sept sont à un stade de rédaction avancé et une est achevée. M. Haemmerli estime que de 10 à 20 notes seront achevées avant l'examen triennal pour 1995.

Mlle POLLACK (Etats-Unis d'Amérique) juge tout à fait utile le point soulevé par le représentant du Royaume-Uni, des renseignements même préliminaires étant précieux pour l'examen triennal. Elle juge aussi intéressante la suggestion du représentant de la Colombie selon laquelle le domaine d'analyse devrait être plus restreint et se situer peut-être au niveau régional. Elle aimerait que l'on examine plus avant si les notes de stratégie nationale peuvent servir de cadre à d'autres types d'assistance de la part des donateurs. Les notes pourraient constituer un modèle utile pour l'assistance bilatérale, par exemple.

M. LUNDBORG (Observateur de la Suède) dit que la note de stratégie nationale est le principal résultat de l'examen tripartite précédent. Elle constitue à la fois un outil et un processus, et ce dernier est en lui-même important. Néanmoins, le Conseil a besoin de mieux connaître les problèmes que pose ce processus, dont il conviendrait de déterminer les avantages et les difficultés. Il serait particulièrement important de rechercher les raisons des échecs éventuels.

M. BARNETT (Royaume-Uni) dit que sa délégation aimerait que les représentants des fonds et des programmes parlent des perspectives de programmation plus intégrée qu'ouvre la note de stratégie nationale.

M. YAO Wenlong (Chine) dit que la Chine a appuyé activement l'adoption de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale qui prie les pays bénéficiaires d'élaborer une note de stratégie nationale sur leurs besoins de

développement de sorte que l'ONU puisse réagir en temps utile. Au cours des débats actuels consacrés à cette question, il apparaît cependant que certaines délégations considèrent que la note de stratégie nationale représente une stratégie commune des Nations Unies, ce qui n'est pas tout à fait vrai. Selon la Chine, les notes de stratégie nationale doivent représenter le choix du pays bénéficiaire et ce processus doit, dans tous les cas, partir du gouvernement du pays bénéficiaire. L'ONU peut coordonner le processus et apporter son appui mais ne doit se substituer à aucun égard au gouvernement bénéficiaire. La délégation chinoise souhaiterait avoir l'occasion d'examiner plus avant les éléments qui doivent guider l'établissement des notes de stratégie nationale.

M. ALTESMAN (UNICEF) répond au représentant de la Suède qu'il est possible de décrire de façon générale les problèmes posés par les notes de stratégie nationale comme étant des problèmes de coopération entre les organismes des Nations Unies au niveau stratégique. La note n'est qu'un mécanisme parmi d'autres dont aucun ne peut seul répondre à tous les besoins de développement.

Certains problèmes tiennent à ce que la participation aux stratégies de certaines composantes du système des Nations Unies est nouvelle car, auparavant, elles n'étaient intervenues qu'au niveau des projets. Dans les années 80, on est passé de l'approche-projet à l'approche-programme. Les institutions de Bretton Woods, par exemple, ont opéré ce passage avec succès mais le système des Nations Unies manque d'expérience dans ce domaine. Cette approche est aussi nouvelle au niveau politique. L'ONU continue d'apprendre à appuyer comme il convient les gouvernements au niveau stratégique. Le système des Nations Unies n'est pas chargé d'appliquer une conditionnalité et il doit aussi éviter de reproduire le travail accompli par d'autres organismes de développement. Il est en train d'élaborer son propre modèle pour ces interventions.

Répondant à la représentante des Etats-Unis, M. Altesman dit qu'un examen en fin d'année pourrait peut-être montrer l'ampleur de la participation des partenaires extérieurs. Cet examen pourrait être effectué par les mécanismes du Comité administratif de coordination. La première opinion de

M. Altesman est que d'autres partenaires internationaux pourraient participer à l'élaboration des notes de stratégie nationale dans des domaines tels que la planification nationale, l'élaboration des ordres de priorité et les mécanismes budgétaires. Si les cycles de programmation sont harmonisés, l'appui fourni par la note de stratégie nationale aux efforts de planification nationale établira automatiquement un lien avec tous les donateurs internationaux. Bien qu'elles ne traitent pas de l'assistance bilatérale émanant des institutions de Bretton Woods, les notes de stratégie nationale pourraient donner des indications aux gouvernements dans leurs rapports avec d'autres partenaires internationaux, par exemple avec certains des groupes consultatifs ou des tables rondes, ou à la Banque mondiale dans son travail d'évaluation de la pauvreté.

Répondant au représentant du Royaume-Uni, M. Altesman dit que les délibérations récentes du Conseil d'administration de l'UNICEF ont montré qu'à moins que l'apport gouvernemental aux différents programmes de pays ne s'inscrive aux stades initiaux, il ne modifie pas sensiblement la teneur de ces programmes. Un bilan commun unique ôterait tout avantage à une division du travail mais on pourrait consacrer un peu de temps à l'examen des éléments communs des différents programmes de pays et mettre l'accent sur les interactions entre les organismes. Par exemple, les dimensions relatives à la nutrition ou à la pauvreté des programmes de pays du Programme alimentaire mondial (PAM) risquent de faire double emploi avec le travail de l'UNICEF.

M. MADDEUS (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)), en réponse au représentant du Royaume-Uni, signale les efforts de programmation commune faits récemment par un certain nombre de pays. En Inde, tous les programmes de pays ont été examinés séparément mais simultanément et ont eu un segment commun au début et à la fin de cet examen. A Sri Lanka, il y a eu aussi un examen des programmes en collaboration. En République centrafricaine, on a évalué la coopération technique dans le cadre d'un travail d'ensemble auquel ont participé tous les organismes des Nations Unies. On envisage aussi de faire figurer la note de stratégie nationale, en même temps qu'une analyse du rôle du système des Nations Unies dans le pays

intéressé, en tant que premier chapitre commun dans le programme de pays des différentes institutions.

M. Maddheus répond au représentant de la Suède en disant qu'un problème qui pourrait être analysé au cours du prochain examen triennal des orientations est l'hésitation de certains pays à affecter leur personnel, déjà insuffisant, à l'élaboration d'une note de stratégie nationale alors que les activités opérationnelles de l'ONU ne représentent qu'une faible part de l'assistance au développement qu'ils reçoivent. Enfin, en réponse à la représentante des Etats-Unis, il dit que le PNUD, en faisant le bilan de tous ses processus, y compris les programmes de pays, évalue aussi son rôle dans les réunions de table ronde et les groupes consultatifs au service de la coopération technique. Il y aurait peut-être matière là à établir un lien entre la note de stratégie nationale et les mécanismes plus généraux de coordination entre les donateurs.

Mme MESA (Programme alimentaire mondial (PAM), répondant au représentant de la Suède et à celui des Etats-Unis, dit que, selon le PAM, la note de stratégie nationale offre l'occasion d'intégrer l'aide alimentaire à l'assistance technique et financière d'autres sources. Tout en reconnaissant que cela faciliterait le financement conjoint, elle craint qu'en officialisant la note de stratégie nationale, on ne ralentisse en fait cette intégration qui a commencé à se développer naturellement dans les faits. Comme le représentant du PNUD l'a fait observer, l'établissement des notes de stratégie nationale nécessite un effort considérable de la part des gouvernements bénéficiaires.

M. ANDO (Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)), répondant au représentant des Etats-Unis et à celui du Royaume-Uni, dit que la note de stratégie nationale offre un cadre plus vaste aux activités de programme du FNUAP. Elle aidera aussi le Fonds à considérer les questions de population et ses propres résultats d'une manière globale et à élaborer des programmes complets d'assistance dans le domaine de la population à l'intention des pays en développement. Répondant au représentant du Brésil, M. Ando convient que la note de stratégie nationale devrait être harmonisée avec le plan de développement du pays bénéficiaire. A ce sujet, à la dernière

/...

session du Conseil d'administration du FNUAP, il n'y a pas eu de programme de pays soumis pour des Etats arabes individuellement car on a voulu harmoniser le travail d'établissement des programmes de pays avec les plans de développement de tous les pays de la région. Répondant au représentant de la Suède, M. Ando dit qu'à la récente session de formation tenue au Centre de Turin (Italie) de l'Organisation internationale du Travail (OIT), il est apparu que la note de stratégie nationale posait un problème car il n'existait pas, dans les plans nationaux, d'ordre de priorité et d'objectifs précis concernant des questions sectorielles ou thématiques.

M. HAEMMERLI (Chef du Groupe des activités opérationnelles pour le développement du Département de la coordination des politiques et du développement durable), répondant au représentant de la Suède, dit qu'un problème, auquel le Directeur exécutif de l'UNICEF a fait allusion il y a une semaine, est qu'il faut du temps pour que les innovations entrent dans les moeurs. Le Département doit encore concevoir des mécanismes compatibles avec les dispositions de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale qui a été formulée pour bénéficier d'un consensus. Les résultats de l'atelier tenu à Turin, la résolution 47/199 et l'accord CAC publié en 1993, ont créé un cadre pour de tels mécanismes.

Les entretiens avec les fonctionnaires chargés des activités opérationnelles dans 11 pays ont montré que l'organisation était presque aussi essentielle que le contenu. On avait estimé initialement que cette organisation prendrait six mois mais, en fait, elle nécessitera probablement environ une année. Pour répondre aux nombreuses questions qui se sont posées, le Département espère instituer un processus régulier d'examen une fois que les premières notes de stratégie nationale auront été présentées.

Répondant à la représentante des Etats-Unis, M. Haemmerli dit qu'une analyse faite en prévision du prochain examen triennal des orientations devrait insister surtout sur les liens avec les efforts de planification nationaux et sur ceux qui entre les organismes des Nations Unies au niveau mondial et au niveau du pays. Si l'on aborde le fond, il faudra le faire dans le contexte du programme du pays intéressé afin de repérer des rapports entre le cadre constitué par la note de stratégie nationale et le programme de pays.

Il est indispensable que les gouvernements bénéficiaires participent pleinement à toute analyse entreprise et que cette analyse insiste sur les rapports entre la note de stratégie nationale et l'ordre de priorité national, et sur la valeur de la note de stratégie nationale en tant qu'outil de coordination au niveau national. Ceci vaut tant pour les notes de stratégie nationale achevées que pour celles qui sont près de l'être.

Répondant au représentant de la Chine, M. Haemmerli souligne que l'établissement de la note de stratégie nationale est principalement le fait des pays et qu'aucune mesure ne sera prise sans le consentement et la participation sans réserve du gouvernement bénéficiaire. Les lignes directrices communiquées il y a une semaine sont pleinement compatibles avec les dispositions du paragraphe 9 de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale. Dans certains cas, le processus a été entamé sur la base de textes qui ont précédé cette résolution. Il en est peut-être résulté une certaine confusion.

Mme AMERASEKAR (Sri Lanka) souligne que les notes de stratégie nationale n'atteindront leur but que si les gouvernements bénéficiaires les considèrent comme un instrument qui correspond à leur propre ordre de priorité dans le domaine du développement et qui est harmonisé avec leurs plans de développement national. Ce sont les gouvernements bénéficiaires qui doivent prendre l'initiative d'élaborer les notes de stratégie nationale car, autrement, ils auraient l'impression qu'on leur impose quelque chose de l'extérieur. Certains pays n'ont pas les spécialistes qu'il faudrait pour établir ces notes ou ont déjà affecté ceux dont ils disposent en trop faible nombre à d'autres plans de développement. Il faudrait qu'un expert soit chargé d'aider ces pays à établir leur note de stratégie nationale. L'ordre de priorité défini pour les programmes du PNUD est général et ne tient pas pleinement compte de besoins élémentaires plus précis.

L'assistance fournie par les institutions spécialisées des Nations Unies est utile parce qu'elle est souple, inconditionnelle et universelle, mais sa valeur absolue est extrêmement faible par rapport à l'assistance d'autres sources. Dans l'immédiat, donc, d'autres domaines de la planification du

développement prennent le pas sur l'élaboration de la note de stratégie nationale.

Il ne servirait à rien d'insister pour que les organismes des Nations Unies adoptent un nombre déterminé de notes de stratégie nationale dans des délais définis car l'établissement des notes doit avoir lieu dans le contexte de la coopération entre les organismes et les pays bénéficiaires. Certains pays, dont Sri Lanka, ont achevé seulement récemment d'adopter des programmes de pays dans le cadre du cinquième cycle de programmation du PNUD, ce qui leur a demandé beaucoup de travail. Mme Amerasekar se demande si les programmes de pays ne pourraient pas remplacer pour le moment les notes de stratégie nationale.

Mme VOLKOFF (Canada), notant que les Conseils d'administration ne sont pas satisfaits de l'approbation automatique des programmes de pays, dit que la session actuelle offre l'occasion d'essayer et d'examiner des améliorations. Le Groupe consultatif mixte des politiques pourrait peut-être être invité à choisir des programmes de pays qui se trouvent à un stade analogue d'élaboration pour les soumettre à un examen commun. Certains programmes de pays pourraient même être soumis à un ou plusieurs organes directeurs qui se réuniraient pour les examiner avant leur achèvement. On pourrait aussi envisager d'adopter des programmes de pays évolutifs. Initialement, il faudrait que le Groupe consultatif mixte des politiques évalue les possibilités du système des programmes de pays et fasse des recommandations. En conclusion, des délégations voudront peut-être poser leurs questions, particulièrement celles du type soulevé par la représentante de Sri Lanka, à d'autres délégations ainsi qu'aux représentants des programmes, des fonds et des institutions.

Mme WYRSCH (Observatrice de la Suisse) dit que les notes de stratégie nationale pourraient aider les gouvernements à mieux tirer parti du système des Nations Unies, avec ses limitations, car elles permettraient de déterminer plus facilement la façon dont les ressources sont actuellement utilisées. Des analyses de l'utilisation actuelle des ressources devraient être communiquées par le système des Nations Unies aux services hors siège. Autre avantage, le système des Nations Unies pourra améliorer son profil,

souvent difficile à définir quel que soit le pays. Le prochain examen triennal, lorsqu'il aura lieu, permettra de déterminer quelle est l'utilité des notes de stratégie nationale. A ce sujet, le Conseil pourrait avoir intérêt à entendre les vues des coordonnateurs résidents qui ont acquis une expérience récente dans les pays.

Mme VASISHT (Inde) reconnaît qu'il serait utile de procéder à une analyse régionale avant le prochain examen triennal des orientations, en tenant compte de l'importance d'une approche aux activités opérationnelles au service du développement dans laquelle le pays occuperait la principale place, sans que l'on exige de lui des comptes, un suivi et une évaluation. Pour préparer l'examen, il est particulièrement nécessaire d'évaluer l'exécution nationale et de renforcer la consultation entre les Etats Membres au sujet des lignes directrices concernant le système des coordonnateurs résidents et le rôle du Groupe consultatif mixte des politiques. En ce qui concerne la nécessité de décentraliser, en application de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, Mme Vasisht note qu'un manuel relatif aux politiques et aux procédures est en cours d'élaboration et, à ce sujet, estime que les Etats Membres doivent être dûment consultés. Les décisions au niveau des pays doivent dépendre du gouvernement hôte.

Mme BRUN (Norvège) dit que l'établissement des notes de stratégie nationale demande du temps à toutes les parties, mais que les notes sont utiles comme cadre pour les programmes de pays et comme moyen de déterminer les principaux problèmes et domaines de développement au sujet desquels les activités des Nations Unies peuvent être particulièrement utiles. On doit cependant continuer à s'efforcer d'accroître les liens entre les notes de stratégie nationale et les programmes de pays. Il faut aussi déterminer à qui il incombe d'établir ces liens et de veiller à ce que les notes de stratégie nationale répondent aux principaux problèmes de développement du pays considéré. Il faut un mécanisme d'examen central, auquel participe éventuellement le coordonnateur résident.

M. CLAVIJO (Colombie) reconnaît que la question de l'impact réel de la note de stratégie nationale est essentiel pour la planification par les pays bénéficiaires et les institutions spécialisées. Il faut se souvenir que

la note constitue un moyen et non une fin et, à ce sujet, le Conseil doit avoir présente à l'esprit l'importance d'instruments de planification pragmatiques et souples à court terme. On aurait tort de trop faire confiance à la planification stratégique. En fait, la note de stratégie nationale ne constitue que l'un des éléments mentionnés dans la résolution 47/199 de l'Assemblée générale. D'autres facteurs manifestement importants sont, entre autres, l'approche-programme, le rôle du coordonnateur résident, les ressources financières disponibles et les moyens de planification du pays bénéficiaire. On a trop insisté sur la note de stratégie nationale qui, après tout, n'est qu'un document. Ce qu'il faut, c'est une véritable coordination entre les agents d'exécution et un rôle de premier plan du coordonnateur résident.

M. LUNDBORG (Observateur de la Suède) dit que la note de stratégie nationale, à la préparation de laquelle les institutions spécialisées doivent participer, constitue un moyen important d'améliorer la coordination, de nombreuses études ayant montré le morcellement des activités de développement du système des Nations Unies. Le Groupe consultatif mixte de la coordination des politiques doit analyser les programmes en préparation et évaluer comment ils peuvent être intégrés par le biais de la note de stratégie nationale. Une telle opération donnerait des résultats utiles pour l'examen triennal des orientations. La note n'est évidemment qu'un moyen d'assurer la coordination, qui est si importante pour résoudre les problèmes qui nécessitent une approche multisectorielle là où des ressources limitées sont disponibles.

M. OTUYELU (Nigéria) dit que l'objet de la note de stratégie de pays est l'optimisation de l'utilisation des ressources, qui est de plus en plus importante. M. Otuyelu estime lui aussi qu'il serait utile que les coordonnateurs résidents participent aux travaux du Conseil car ils peuvent fournir des renseignements utiles sur les problèmes au niveau national. Le Conseil devrait considérer la note de stratégie nationale comme un moyen d'améliorer la coordination et la planification à l'appui des efforts nationaux.

M. KELLOWAY (Australie) dit que les deux principales questions sont le respect des vœux du pays bénéficiaire et l'utilité de la note de

/...

stratégie nationale, qui doit avoir un impact sur le monde réel. La note de stratégie nationale n'est pas propre au système des Nations Unies; l'Australie, par exemple, l'a employée avec des résultats positifs dans sa planification bilatérale. Il s'agit non pas simplement d'accomplir un travail de coordination, mais d'obtenir un impact réel sur la mise en oeuvre des programmes et d'accroître l'efficacité des activités.

M. ALTESMAN (UNICEF) reconnaît qu'une approche dans laquelle le pays a l'initiative est indispensable, les projets ne pouvant tout simplement pas réussir s'ils n'appartiennent pas au pays. Les stratégies doivent entrer en interaction avec les objectifs des gouvernements et la note de stratégie nationale elle-même doit être la manifestation de la volonté des gouvernements si l'on veut que ceux-ci la considèrent comme véritablement utile. Le Groupe consultatif mixte des politiques devrait revoir la question des liens entre les notes de stratégie de pays et les programmes de pays, ainsi que la question de la restructuration du travail des institutions spécialisées. Il importe que celles-ci participent à l'élaboration des notes de stratégie nationale et à tout bilan des activités du système des Nations Unies.

M. MADDEUS (PNUD), répond à la représentante de l'Inde que le Groupe consultatif mixte des politiques parraine actuellement une étude des différentes modalités d'exécution nationale dont les résultats seront communiqués dans le cadre de l'examen triennal pour 1995. En outre, le PNUD fera sienne la suggestion selon laquelle les coordonnateurs résidents devraient assister aux sessions, à condition que le Conseil approuve cette proposition. Enfin, en réponse à la représentante de Sri Lanka, M. Maddeus dit qu'un dilemme se pose au niveau des pays : d'une part, les organismes doivent appliquer les décisions d'organes comme le Conseil économique et donner plus d'importance à la programmation et, d'autre part, ils doivent aussi répondre aux besoins véritables des pays eux-mêmes et, dans ce sens, sont parfois les mieux placés pour combler les insuffisances.

M. ANDO (FNUAP) reprend la proposition de la représentante du Canada d'un examen des programmes de pays par le Groupe consultatif mixte des politiques, estimant qu'il s'agit là d'une suggestion intéressante qui mérite d'être examinée plus avant.

M. HAEMMERLI (Chef du Groupe des activités opérationnelles pour le développement du Département de la coordination des politiques et du développement durable) dit que le programme de pays a été considéré comme une solution de remplacement à la note de stratégie nationale là où celle-ci n'était pas possible. Néanmoins, les programmes de pays sont établis par une seule institution et, à la différence des notes de stratégie nationale, ne s'étendent pas à toutes les activités du système. Une coordination étroite avec la note de stratégie de pays pour la préparation de certains éléments des programmes de pays serait utile aux deux approches. Au sujet de la proposition canadienne relative à un examen par le Groupe consultatif mixte des politiques, M. Haemmerli fait observer que les résolutions prévoient déjà des liens entre les notes de stratégie nationale et les programmes de pays, ainsi que des bilans par groupes des programmes de pays. De l'avis du représentant de la Suisse, M. Haemmerli considère aussi que la note de stratégie nationale permet au système des Nations Unies de mieux se profiler et contribue à préciser les travaux de l'Organisation dans le pays considéré.

Tout en reconnaissant que le principe de l'analyse régionale est intéressant et mérite d'être examiné plus avant, M. Haemmerli suggère un regroupement typologique des pays aux fins de l'analyse des notes de stratégie nationale.

Enfin, en ce qui concerne l'approbation des programmes de pays par les coordonnateurs résidents, M. Haemmerli dit que si ceux-ci sont chargés d'organiser des consultations et des examens appropriés au niveau des pays, particulièrement au début de la préparation, leur approbation n'aura plus de sens et, dans certains cas, suscitera des complications juridiques.

M. BOUCHER (Banque mondiale), parlant au nom du Fonds monétaire international (FMI), dit que la note de stratégie nationale est utile pour renforcer l'homogénéité et la discipline avec lesquelles le système des Nations Unies fournit son appui au niveau des pays. Il estime, comme les orateurs qui l'ont précédé, que la note de stratégie de pays doit appartenir au gouvernement, répondre aux priorités nationales et être appliquée grâce à une solide administration. La Banque mondiale et le FMI offrent des services de consultants pour renforcer l'harmonisation de la note de stratégie

nationale et fournir le cadre plus général des ressources dans lequel les politiques des gouvernements avec la Banque mondiale et le FMI sont élaborées aux fins des notes de stratégie nationale.

M. RAMOUL (Observateur de l'Algérie) fait siennes les observations formulées par les représentants de l'Inde, du Brésil et de la Colombie au sujet de la nécessité de mesures qui accroissent l'efficacité et la coordination des activités opérationnelles, particulièrement hors siège. Compte tenu des différences techniques entre la réalisation et l'exécution des programmes et des projets, il demande quelle est l'attitude des institutions spécialisées à l'égard de l'exécution nationale, concept qui semble ambigu et pour lequel il ne semble pas qu'il existe une définition généralement admise.

Mlle JANJUA (Pakistan) demande aux institutions spécialisées, au sujet des préparatifs du prochain examen triennal des orientations, quelles dispositions de la résolution 47/177 de l'Assemblée générale ont eu un intérêt pour les travaux hors siège. Lorsqu'on a commencé à examiner la note de stratégie nationale, certaines délégations ont craint qu'elle n'introduise un nouvel échelon administratif, posant des problèmes à la représentation hors siège des Nations Unies et aux gouvernements qui doivent établir des documents supplémentaires; elle se demande donc si la note de stratégie nationale a réussi à coordonner les activités des organismes des Nations Unies hors siège dans le seul pays qui a achevé d'établir sa note. De plus, elle demande si le Conseil d'administration du PNUD ou celui de l'UNICEF seront chargés d'examiner les notes de stratégie nationale et si le Conseil économique et social ou l'Assemblée générale interviendront aussi dans un tel examen. Enfin, la délégation pakistanaise estime que le Groupe consultatif mixte des politiques, puisqu'il est composé de représentants des organismes qui fournissent des fonds aux institutions spécialisées, devrait établir un aperçu du bilan des notes.

M. SORENSEN (Organisation internationale du Travail (OIT)) dit que le principe de la note de stratégie nationale a été conçu pour remédier au morcellement des activités opérationnelles de l'ONU au niveau des pays. Avant la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, l'OIT avait reconnu qu'il était nécessaire de définir des objectifs précis au niveau du pays en fonction des

besoins. L'OIT a continué d'oeuvrer à l'établissement de tels objectifs systématiquement dans tous les pays et, bien que des problèmes de synchronisation avec la note de stratégie nationale se posent dans certains pays, M. Sorensen estime que les deux activités se renforcent. Les institutions spécialisées doivent être considérées comme le bras technique des fonds et des programmes qui peuvent faciliter la définition de l'ordre de priorité en fonction duquel le système des Nations Unies doit agir avec ses moyens techniques et administratifs.

M. HEIN (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)), faisant siennes les vues des représentants de la Colombie, de Sri Lanka et de l'Inde, dit qu'il incombe aux gouvernements de prendre l'initiative des notes de stratégie nationale, et que les institutions spécialisées doivent jouer un rôle consultatif et les aider à concevoir des stratégies en leur proposant des approches. S'il est facile pour les institutions spécialisées comme la FAO, qui dispose d'un réseau de représentants hors siège, de fournir une telle assistance, les organismes plus petits pourraient aussi probablement apporter une contribution hors siège importante. Répondant au représentant de l'Algérie, M. Hein dit que l'attitude de la FAO à l'égard de l'exécution nationale est positive. La FAO s'intéresse non pas à l'exécution des projets mais plutôt à la fourniture d'assistance technique, de conseils et de services en vue de la réalisation directe uniquement lorsqu'ils sont nécessaires.

La séance est levée à 13 heures.